

ASSEMBLÉE DU 19 NOVEMBRE 2018

À une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le dix-neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Yvon Tranchemontagne
M. Jean-Pierre Doucet
M. Richard Dion

Est absents M. Gérald Toupin.

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais. Le directeur général est également présent. Le directeur général fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil en date du 16 novembre 2018.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR.....	1067
1. DEMANDE DE DON DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE.....	1067
2. TÉLÉPHONIE CELLULAIRE : TARIFICATION DE LA FQM	1067
3. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2019	1068
4. AJOUT DE SIGNATURES AUTORISÉES POUR LES CHÈQUES	1068
5. RÉSERVATION DE LA PATINOIRE POUR LA LIGUE DE HOCKEY BOTTINES	1068

1. DEMANDE DE DON DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE

rés. 25-11-2018

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement de 200.00 \$ à titre de contribution financière au Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

2. TÉLÉPHONIE CELLULAIRE : TARIFICATION DE LA FQM

rés. 26-11-2018

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le transfert de sa téléphonie cellulaire avec Bell afin de profiter de la tarification corporative de la Fédération québécoise des municipalités. Le transfert sera fait graduellement afin de s'assurer que le crédit de conversion offert par Bell soit, au moins, aussi élevé que la pénalité qui sera chargée par Telus.

Adoptée à l'unanimité.

3. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

rés. 27-11-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert pour 2019. Ces séances se tiendront le lundi et débuterons à 19 h 30, au centre communautaire Chevalier-De Lorimier :

- 7 janvier
- 28 janvier (pour la séance du mois de février)
- 4 mars
- 1^{er} avril
- 6 mai
- 3 juin
- 8 juillet (1^{er} juillet : Anniversaire de la Confédération)
- 5 août
- 9 septembre (2 septembre : Fête du travail)
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

4. AJOUT DE SIGNATURES AUTORISÉES POUR LES CHÈQUES

rés. 28-11-2018

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise messieurs les conseillers, Yvon Tranchemontagne et Jean-Pierre Doucet, à signer les chèques de la Municipalité de Saint-Cuthbert. Ces signatures s'ajoutent à celles déjà autorisées, soit les signatures de M. Larry Drapeau, de M. Bruno Vadnais et de M. Gérald Toupin.

Adoptée à l'unanimité.

5. RÉSERVATION DE LA PATINOIRE POUR LA LIGUE DE HOCKEY BOTTINES

rés. 29-11-2018

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de réserver la patinoire du parc municipal à tous les mardis de 18 h à 23 h, du 1^{er} janvier au 28 février 2018, pour la ligue de hockey bottines initiée par M. Carl Bélanger et M. Sylvain Lambert. Il est également résolu qu'un message d'information sera diffusé dans le bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 19^e jour du mois de novembre 2018

Larry Drapeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

